Publié le : 2 6 AVR. 2022

## REPUBLIQUE FRANÇAISE



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil des actes administratifs N° 7/2022 Du 16 au 20 avril 2022





Publié le : 2 6 AVR, 2022

Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 16 au 20 avril 2022 N°7/2022

#### SOMMAIRE

-Décisions du Maire (néant) -Arrêtés du Maire

Pour toute correspondance, s'adresser à Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication : M. le Maire : Jean-Louis MARSAC Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 16 au 20 avril 2022 N°7/2022

# ARRETES DU MAIRE

### Commune de Villiers-le-Bel Recueil des actes administratifs Du 16 au 20 avril 2022 N°7/2022

#### SOMMAIRE DES ARRETES DU MAIRE

NUMERO D'ORDRE	DATE	INTTTULE
144/2022	19/04/2022	Habilitation à accéder et visionner les images des systèmes de vidéosurveillance M. Emmanuel GANDEBOEUF – Responsable de la Police Municipale



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

#### REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE nº 144/2022

Habilitation à accéder et visionner les images des systèmes de vidéosurveillance M. Emmanuel GANDEBOEUF – Responsable de la Police Municipale

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU les déclarations effectuées auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés,

VU l'arrêté préfectoral n° 2000117 du 17 juin 2020, portant autorisation de renouveler le système de vidéo protection au sein de la mairie de Villiers-le-Bel,

VU l'arrêté préfectoral n° 20200118 du 18 juin 2020 autorisant la commune de Villiers-le-Bel à modifier le système de vidéo protection installé au sein de la mairie,

CONSIDERANT que des systèmes de vidéosurveillance ont été mis en place au sein de la Mairie de Villiers-le-Bel (Mairie - 32 rue de la République) et du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy),

CONSIDERANT la nécessité d'habiliter plusieurs personnes à accéder et à visionner les images du système de vidéosurveillance.

#### ARRETE

Article 1 - M. Emmanuel GANDEBOEUF – Responsable de la Police Municipale, est habilité à accéder et à visionner les images des systèmes de vidéosurveillance mis en place au sein de la Mairie de Villiers-le-Bel (Mairie - 32 rue de la République) et du Centre Technique Municipal de Villiers-le-Bel (rue du Haut du Roy), à compter du 1er mai 2022.

Article 2 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 19 avril 2022

Le Responsable de la Police Municipale Emmanuel GANDEBOEUF Notifié le 22 2008 2022 Le Maire Jean-Louis MARSAI